

Le 22 avril 2005

## RÉVISION DE LA COMMISSION SUR LES POLICES PERSPECTA À PRIME PURE TRA

L'automne dernier, nous avons modifié notre offre relativement aux coûts d'assurance TRA, afin que la part de nos ventes d'assurance vie universelle à prime pure TRA reflètent celles de l'industrie. Depuis, et particulièrement au cours des dernières semaines, nous avons noté une forte augmentation du nombre de propositions pour des polices à prime pure TRA avec prime minimale. C'est pourquoi, nous annonçons aujourd'hui une révision des taux de commission des polices TRA. Tout formulaire de proposition reçu après les heures d'affaires du 21 avril 2005 sera traité comme suit :

### Perspecta

Sur la prime TRA pour commissions*	65 %
Sur réception des dépôts en excédent de la prime TRA pour commissions* (la prime cible incluant la prime cible des avenants), jusqu'à concurrence de la prime cible de commissions* (incluant aussi la prime cible des avenants)	65 %
Sur réception des dépôts en excédent de la prime cible pour commissions* (la prime cible incluant la prime cible des avenants), jusqu'à concurrence de la prime maximale	7 %

\*Pour consulter la définition de ces termes, veuillez [cliquer ici](#).

Nous croyons que nos taux de commission demeurent compétitifs tout comme les taux de primes offerts aux clients. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas été modifiés. La commission de 7 % versée sur réception des dépôts en excédent de la prime cible pour commissions renforce notre positionnement de produit : rendre l'option TRA plus attrayante pour les concepts de vente qui favorisent l'accumulation.

Nous réitérons notre engagement à accroître la part de nos ventes d'assurance vie universelle à prime pure TRA et nous vous remercions de votre soutien habituel. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec votre agent général, votre compte national, ou votre centre régional de la Standard Life.

Commercialisation et communications commerciales